



SAINT GEORGES  
DU BOIS 17

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 mai 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général  
Des Collectivités Territoriales*

1. MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ACCORD LOCAL ACTUEL PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A une abstention, (André METTILLION) et 15 voix pour, Le Conseil Municipal approuve la motion pour le maintien de l'accord local actuel portant constitution du Conseil-Communautaire.

2. ELECTIONS DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Avec 16 voix, la liste composée de Jean GORIOUX et Mayder FACIONE, a été élue pour représenter la Commune de Saint Georges du Bois auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Affiché le 28 mai 2015

Le Maire,  
Jean GORIOUX